

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 379

Artikel: Les méandres de la justice
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'exercice de votre mandat de parlementaire, il ne doit jamais servir d'arme politique partisane » (...).

Accablant !

Voilà des précisions, qui plus est, assorties d'une péremptoire leçon de morale politique, qui auraient pu clore le débat ! Balayez plutôt devant votre porte, répliquent pourtant les rédacteurs de « Rote Anneliese » qui, dans leurs livraisons de février et de mars de cette année (Nos 9 et 10) publient deux documents accablants.

— Document 1. Un extrait du Registre du commerce et des régimes matrimoniaux prouvant que, deux jours après la publication de la réponse indignée du Gouvernement valaisan, A. Z. était toujours porté officiellement comme membre du conseil d'administration (en compagnie de son frère) de la société immobilière intitulée « Les

Peupliers Sierre SA » (A. Z. tentera de soutenir que sa démission en tant qu'administrateur n'avait, par erreur, pas été publiée...).

— Document 2. Un extrait de la Feuille officielle ainsi libellé : « Bureau d'ingénieurs SA à Sierre. Statuts modifiés le 23 mai 1975. Capital social porté de 50 000 à 250 000 francs par l'émission de 200 actions nominatives de 1000 fr. chacune, libéré à concurrence de 55 % par l'apport d'une créance de Antoine Zufferey à Sierre. Capital social actuel : 250 000 fr., divisé en 250 actions de 1000 fr. chacune, nominatives, libéré de la manière suivante : 50 actions, entièrement et 150 à concurrence de 55 % ».

D'où il ressort nettement que le conseiller d'Etat Zufferey, à l'époque, contrôlait encore, comme actionnaire majoritaire, son « ancien » bureau d'ingénieurs... Le KO n'avait plus qu'à maintenir ses questions et à exiger une réponse précise à

ses « insinuations ». Il apparaît que cette nouvelle interpellation ne trouva pas grâce devant le bureau du Grand Conseil valaisan. La plainte qui s'en suivit, de la part du KO, fut reçue avec un mois de retard. Le Tribunal fédéral, saisi, demanda à connaître d'abord la décision du législatif valaisan (dernière instance cantonale) avant de statuer... Tout se passait comme si l'on comptait sur le temps pour enterrer l'affaire.

Mieux vaut tard...

Une lueur d'espoir pourtant : en mai 1975, le conseiller d'Etat Zufferey se retirait du conseil d'administration des « Peupliers SA », lui qui affirmait l'avoir fait en 1971...

A défaut de faire toute la lumière sur le passé, l'enquête de « Die Rote Anneliese » aura-t-elle au moins servi d'avertissement pour l'avenir ?

LE CARNET DE JEAN-LOUIS CORNUZ

Les méandres de la justice

Affaire Jaccoud. Je confesse ne jamais m'y être beaucoup intéressé, présumant peut-être à la légèreté qu'il était peu probable qu'un grand avocat genevois, bâtonnier de son ordre, défendu d'une part par l'un des meilleurs avocats genevois, Me Raymond Nicolet, et d'autre part par un des « ténors » du barreau français, Me Floriot, ait pu être victime d'une erreur judiciaire.

Mais voici qu'une série d'articles dans la « Weltwoche » — « Monster oder Märtyrer » de George W. Herald — vient jeter une lumière troublante sur cette affaire. Je ne vais pas me prononcer sur le fond. Peut-être que ce qu'Herald dit est déjà bien connu et réfuté d'une manière ou une autre. Après lecture de ses trois premiers articles (« Weltwoche » des 23 et 30 septembre et du 6 octobre), j'avoue demeurer perplexe : non pas que l'auteur ne soit pas convaincant, mais plutôt parce qu'il le serait trop ! Pas croyable qu'un

procureur ait pu étayer son accusation d'indices aussi faibles, de preuves aussi chancelantes ; qu'un jury ait pu être persuadé par une argumentation aussi chancelante, par des expertises aussi contradictoires. Il doit donc y avoir eu autre chose !

Mais encore une fois, ce n'est pas le fond qui me retient ici. Supposons que l'accusé ait été bel et bien coupable. Reste que, sorti de prison en 1963, il présente un recours en 1965, de deux cent cinquante pages — et que neuf ans plus tard, 1974, l'autorité judiciaire appelée à se prononcer sur le dit recours ne s'est toujours pas prononcée, qu'elle se réunit, mais ne dit ni oui, ni non (bien au contraire ! comme dirait l'autre), et finit par se désister, le ou les juges se disant atteints par la limite d'âge, trop vieux désormais, etc. !

De tels procédés dilatoires, nous en avons entendu parler, dans nos livres d'histoire, à propos de la monarchie au XVIII^e siècle... Ce fut, nous disait-on au collège, l'une des causes de la Révolution française... Et nous nous réjouissions de penser que désormais, et surtout chez nous, pa-

reils désordres n'étaient plus possibles ! Que nous avions des juges à Lausanne et à Genève. Que Voltaire, aujourd'hui, n'aurait pas eu à attendre trois ans la révision du procès Calas.

Neuf ans ! Et maintenant onze ans ! On frémit en pensant à ce qui attendrait un accusé qui ne serait pas Me Jaccoud, qui ne serait pas défendu par Me Nicolet, qui n'aurait pas les moyens de recours qui ont été les siens. Autant dire qu'il n'aurait aucune chance de se faire rendre justice.

* * *

A propos : si j'étais vous, je lirais l'admirable livre de Pablo Neruda : « J'avoue que j'ai vécu » (dont je vois avec plaisir qu'il est recommandé par le Parti socialiste et offert à prix réduit). Et je lirais aussi — mais oui ! je ne plaisante pas — « Le plus grand », Mémoires de Mohammed Ali, champion du monde de boxe, qui sur l'objection de conscience par exemple, semble avoir des idées plus claires que beaucoup d'hommes politiques américains, voire même que tel ou tel de nos compatriotes.

J. C.